



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du jeudi 04 juillet 2024

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal	Nombre de Membres présents à la séance	Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération
19	17	19

Date de la convocation : 28 juin 2024

Date d'affichage de l'ordre du jour : 28 juin 2024

L'an deux-mil-vingt-quatre, le quatre juillet à 18h45, le conseil municipal s'est réuni en mairie, en session ordinaire sur convocation en date du vingt-huit juin deux-mil-vingt-quatre, sous la Présidence de Monsieur COUILLER Jean-Paul, Maire.

Étaient présents :

Madame BOULIER Claude, Monsieur BRUNG Michel, Monsieur CALTOT Daniel, Monsieur CAUCHOIS Philippe, Monsieur COUILLER Jean-Paul, Madame DECURE Mélanie, Monsieur DELAMARE Dominique, Madame DELESTRE Nathalie, Monsieur GAUDICHON Vincent, Monsieur JAMES Rémy, Madame NÉE Amélie, Monsieur ORIENT Olivier, Madame OSMONT Marie-Claire, Monsieur PELFRÈNE Daniel, Monsieur POTHÉRAT Frédéric, Monsieur RAIMBAULT Daniel et Madame SAHUT Géraldine.

Absents excusés :

Madame LECOQ Annie a donné pouvoir à Monsieur GAUDICHON Vincent.
 Madame TALBOT Christine a donné pouvoir à Monsieur BRUNG Michel.

Secrétaire de séance :

Monsieur POTHÉRAT Frédéric a été nommé secrétaire de séance.

2024 / 069 – AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER TOUT ACTE RELATIF À UNE SUCCESSION

Comme déjà évoqué en informations lors des précédents conseils municipaux, Monsieur le Maire informe le conseil que Madame [REDACTED] est décédée le [REDACTED] 2024. Sans héritier direct, cette ancienne habitante de Roumare a décidé, par testament, de léguer une partie de son patrimoine à la commune de Roumare.

Un inventaire du patrimoine de Madame [REDACTED] a eu lieu le 15 mai 2024. Cet inventaire recense un véhicule de type Mercedes et une maison sise à [REDACTED] et comprenant une véranda, une entrée, une cuisine, un séjour, une salle de bains, deux chambres, une annexe, un garage et un appentis.

Le 16 juillet prochain, Monsieur le Maire est invité à signer l'acte de notoriété.

Le conseil municipal est par conséquent invité à délibérer pour :

- ACCEPTER la succession de Madame [REDACTED]
- AUTORISER le Maire à signer tout acte relatif à la succession de Madame [REDACTED]

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE :

- D'ACCEPTER la succession de Madame [REDACTED] ;
- D'AUTORISER le Maire à signer tout acte relatif à la succession de Madame [REDACTED]

Le secrétaire de séance, Frédéric POTHÉRAT

Pour extrait certifié conforme

Le Maire, Jean-Paul COUILLER

Date d'affichage de la présente délibération
 Le 09 juillet 2024

